

Qualité de l'emploi au Canada

Taux d'employés couverts par une convention collective, 1997 à 2021

Date de diffusion : le 30 mai 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Taux d'employés couverts par une convention collective, 1997 à 2021

Aperçu

En 2021, 3 employés sur 10 au Canada (30,9 %) étaient couverts par une convention collective. La couverture par une convention syndicale était environ cinq fois plus élevée chez les employés du secteur public (77,2 %) que chez les employés du secteur privé (15,3 %). Dans l'ensemble, le taux d'employés couverts par une convention collective a suivi une tendance à la baisse de 1997 à 2021, presque entièrement en raison d'une baisse de la couverture dans le secteur privé.

Les mesures de santé publique introduites pour limiter la propagation de la COVID-19 en 2020 ont entraîné des pertes d'emploi sans précédent sur le marché du travail canadien en mars et avril 2020, l'emploi demeurant en deçà de son niveau prépandémique à la fin de l'année. La plus grande partie du recul a été concentrée parmi les employés non syndiqués du secteur privé, ce qui a mené à une augmentation du taux de couverture syndicale de 1,1 point de pourcentage pour atteindre 31,3 % de 2019 à 2020.

À la suite de la reprise de l'emploi dans le secteur privé non syndiqué en 2021, le taux d'employés couverts par une convention collective a reculé de 0,4 point de pourcentage pour s'établir à 30,9 %, mais il est demeuré légèrement élevé par rapport à 2019 (30,2 %).

La proportion d'employés couverts par une convention collective, aussi appelée le taux de couverture syndicale, comprend les membres d'un syndicat ainsi que les non-membres couverts par une convention collective. Le taux de couverture peut refléter la particularité du système de relations industrielles et du type de réglementation du travail dans un pays donné. Les emplois couverts par une convention collective sont souvent associés à des salaires plus élevés, à un plus grand nombre d'avantages sociaux et à une plus grande sécurité d'emploi. Avec le taux de syndicalisation, cet indicateur de la qualité de l'emploi peut être utilisé pour évaluer l'évolution des relations industrielles dans un pays donné.

Le taux de couverture syndicale pour tous les employés et pour différentes caractéristiques démographiques et différents types de travailleurs est calculé à partir des données tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

Tendances historiques, 1997 à 2021

En 1997, 33,7 % des employés étaient membres d'un syndicat ou étaient des employés non syndiqués couverts par une convention collective. Le taux de couverture syndicale a ensuite diminué pour s'établir à 30,9 % en 2021.

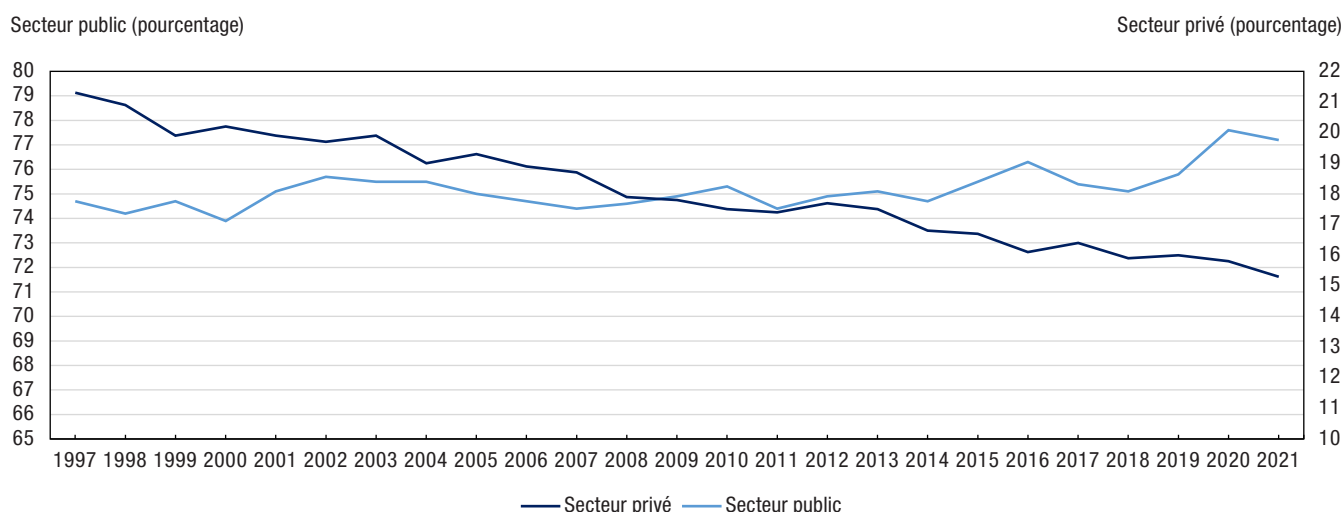
La baisse du taux de couverture syndicale de 1997 à 2021 a été principalement attribuable au secteur privé, au sein duquel il a diminué, passant de 21,3 % en 1997 à 15,3 % en 2021.

En 1997, le taux de couverture syndicale parmi les employés du secteur public s'élevait à 74,7 %. Le taux est resté relativement stable de 1997 à 2019 avant d'augmenter pour atteindre 77,6 % dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020. La couverture syndicale dans le secteur public était de 77,2 % en 2021.

Le secteur de la fabrication est le secteur ayant contribué le plus au recul du taux de couverture chez les employés du secteur privé. En 1997, la fabrication était le secteur le plus important au chapitre de l'emploi dans le secteur privé et avait un des taux de couverture syndicale les plus élevés (36,4 %). De 1997 à 2021, tant le nombre total d'employés du secteur privé travaillant dans la fabrication que la proportion d'entre eux qui étaient couverts par une convention collective ont diminué : le nombre d'employés a baissé de 245 000 et la proportion d'employés ayant une couverture syndicale a diminué de 13,5 points de pourcentage pour s'établir à 22,9 %.

Graphique 1

Taux de couverture syndicale, employés de 15 ans et plus selon les secteurs privés et publics, Canada, 1997 à 2021



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

En 1997, le taux de couverture syndicale était plus élevé chez les employés de sexe masculin (35,2 %) que chez les employés de sexe féminin (32,1 %). Cette tendance s'est inversée en 2008, et les femmes affichent depuis un taux plus élevé d'employés couverts par une convention collective. En 2021, parmi les employés, 33,2 % des femmes étaient couvertes par une convention collective, comparativement à 28,6 % des hommes. La proportion des femmes employées qui travaillaient dans le secteur public était plus élevée que celle des hommes tout au long de cette période, ce qui a réduit l'impact de la baisse de la couverture dans le secteur privé. De plus, chez les femmes, le pourcentage d'employés travaillant dans le secteur public a augmenté de 27,9 % en 1997 à 32,4 % en 2021. Chez les hommes, ce taux a diminué, passant de 19,2 % en 1997 à 17,3 % en 2019, mais il a augmenté pour atteindre 18,3 % en 2021.

Un portrait récent

En 2021, les secteurs ayant les taux d'employés couverts par une convention collective les plus élevés étaient les administrations publiques (75,5 %), les services d'enseignement (74,2 %), les services publics (65,1 %) et les soins de santé et l'assistance sociale (53,6 %). Ces secteurs affichaient une proportion relativement élevée d'employés du secteur public. En revanche, les employés des services professionnels, scientifiques et techniques (3,3 %), de l'agriculture (3,7 %) ainsi que des services d'hébergement et de restauration (4,9 %) affichaient les taux de couverture les plus faibles. La vaste majorité des employés dans ces secteurs étaient dans le secteur privé.

En grande partie en raison de leur concentration dans les secteurs où le taux de couverture est plus faible, les employés âgés de 15 à 24 ans (16,8 %) étaient environ deux fois moins susceptibles d'être couverts par une convention collective que les employés âgés de 25 à 54 ans (33,5 %) et de 55 ans et plus (32,9 %).

Depuis 1997, la première année où des données sur le salaire sont devenues disponibles dans l'EPA, les employés couverts par une convention collective ont eu tendance à avoir un salaire horaire plus élevé en moyenne que leurs homologues non syndiqués¹. En 2021, les employés couverts par une convention collective gagnaient 33,19 \$ l'heure en moyenne, comparativement à 28,62 \$ pour ceux qui n'avaient pas de couverture syndicale.

1. Des moyennes annuelles du salaire horaire moyen selon la situation syndicale sont disponibles dans le tableau de Statistique Canada : [14-10-0134-01 Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles](#).

Malgré le fait que les contrats d'emploi temporaires sont typiquement associés à une moins grande sécurité d'emploi, le taux de couverture syndicale n'était que légèrement plus élevé chez les employés permanents (31,7 %) que chez les employés temporaires (30,8 %) en 2021.

Malgré le fait que les contrats d'emploi temporaires sont typiquement associés à une plus grande insécurité, le taux de couverture syndicale n'était que légèrement plus élevé chez les employés permanents (30,3 %) que chez les employés temporaires (28,6 %).

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur du **taux d'employés couverts par une convention collective** mesure le taux de couverture syndicale, c'est-à-dire le nombre d'employés membres d'un syndicat ou d'employés non syndiqués couverts par une convention collective exprimé en pourcentage du nombre total d'employés.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2021.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Depuis janvier 1997, les employés sont classés selon les catégories suivantes : a) membre d'un syndicat; b) employé non syndiqué, mais couvert par une convention collective; ou c) employé non syndiqué.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur les sujets suivants :

[Syndicalisation et relations industrielles](#)

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)